**Règlement du canitrail du 14/04/18 à Charency-Vezin**

Organisateur

Les courses sont organisées par le Comité des Fêtes de Charency-Vezin (Association Développement Loisirs)

Parcours

Trail de 12 km et 20 km  : 1 boucle empruntant des chemins de campagne et forêt. Courses chronométrées.

Des panneaux indiqueront les bifurcations pour chaque parcours et le kilométrage. Des ravitaillements en eau sont prévus.

Lieu :

Le rendez-vous avant le départ est donné à la salle des fêtes, grand-rue à 54260 Charency-Vezin. Renseignements au 06.68.23.08.09.

Préinscriptions :

Les formulaires pour les pré-inscriptions sont téléchargeables sur [www.etafos.fr](http://www.etafos.fr) et sont à renvoyer chez Stéphanie NEVEU 8bis rue Bon-Pont 54260 CHARENCY-VEZIN. Paiement par virement, chèque ou espèces.

Horaires de départ :

Canitrail : 3 chiens toutes les minutes à partir de 16H15

Inscriptions :

Uniquement en ligne  [www.etafos.fr](http://www.etafos.fr) jusqu’au 5 avril 2017 à 20h

Tarifs :

Canitrail de 12 km : 10€

Canitrail de 20 km : 12€

Participants

Les courses sont ouvertes à tous sous réserve d’être en possession d’une licence FSLC ou équivalente ou d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de sports en compétition (- d’1 an). **Sinon, possible sans classement.**

Age au 31/12/18 pour les différents parcours :

* A partir de 16 ans pour les parcours de 12km (2002 et avant)
* A partir de 18 ans pour les parcours de 20km (2000 et avant)

Règles relatives aux chiens

Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, âgés de 24 mois au moins le jour de l’épreuve.

Ne sont pas admis les chiens de première catégorie (loi en vigueur). Tous les chiens participants à une course doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, la parvovirus, la maladie de Carré et la toux du chenil .

Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).

Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter :

- La copie de l’attestation d’assurance Responsabilité Civile

- Le permis de détention

- Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour

- La muselière

Ne seront pas admis à participer le jour de l’épreuve, sous contrôle vétérinaire :

- Les chiens malades, affaiblis ou présentant un état physique incompatible à la discipline.

- Les chiennes gestantes ou allaitantes.

- Les chiens handicapés sauf autorisation du vétérinaire en fonction du handicap

Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés sont assurés pour leurs propres dommages via leur licence personnelle.

Nous conseillons aux participants non licenciés de souscrire une assurance couvrant leurs propres dommages résultant de la pratique de la course à pied.

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par son chien même si celui-ci ne lui appartient pas.

Il est conseillé aux propriétaires de s’assurer qu’ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

Classement, trophées et photos

Tous les participants ayant un certificat médical seront classés. Les résultats et les photos prises pendant l’événement seront publiés sur internet. Toute personne souhaitant s’opposer à la mise en ligne de ses résultats et/ou photos devra en informer expressément l’organisateur.

Des trophées seront remis aux 3 premiers de chaque course avec différenciation hommes-femmes.

Sécurité et assistance médicale

Les parcours ont été étudiés afin d’éviter au maximum aux coureurs d’emprunter la voie publique. La sécurité sera assurée par des signaleurs. Toutefois, nous rappelons que chaque coureur doit être très vigilant quand il emprunte une route ouverte à la circulation routière.

Une convention avec une équipe de secours professionnelle est signée. Nous recommandons à chaque coureur de prendre note du numéro de secours à appeler en cas d’urgence et les invitons à signaler tout coureur en détresse le plus rapidement possible.

Le numéro du vétérinaire sera communiqué à chaque participant.

Recommandations : matériel à prévoir et infos utiles

Matériel vivement conseillé : chaussures de trail, collation sucrée ou salée, sifflet, couverture de survie, coupe-vent, téléphone portable, lampe frontale.

Système d’hydratation obligatoire : poche à eau ou gourde. Les ravitos ne sont pas équipés de gobelets.

Le harnais est obligatoire dans toutes les compétitions.

SONT INTERDITS : le collier étrangleur, le collier de dressage (dit électrique) et le collier à griffes. La laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension est obligatoire. Ce harnais de traction devra être confortable afin de ne pas blesser l’animal.

Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir :

- Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée

- Ne pas entraver le mouvement des épaules

- Sont proscrits tous les harnais de type travail et les harnais de type norvégien

Au choix le coureur devra également porter :

Une ceinture abdominale d’une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée.

Tous les chiens de catégorie 2 pourront participer aux différentes épreuves, à condition d’être muselés. Il devra s’agir d’une muselière adaptée, permettant au chien d’ouvrir la gueule, de sortir la langue,haleter, de se désaltérer, tout en gardant sa fonction sécuritaire.

Des ravitos en eau sont prévus aussi pour les chiens avec également des bacs pour se tremper au départ, à l’arrivée et sur les parcours.

Recommandation : noter le numéro des secours, celui de l’organisateur et du vétérinaire.

Remplir une fiche avec son nom, prénom, le traitement médical en cours, ses allergies, et la garder sur soi.